

26 SEPTEMBRE : LE CESE A VOTE SON AVIS SUR "L'EMPLOI DES JEUNES"

Alors que le chômage des jeunes s'établit au niveau record de 22,7% au second semestre 2012 (contre 9,4% pour le reste de la population active), et que le sujet de l'emploi des jeunes a fait l'objet des premières mesures gouvernementales, le CESE, fort de sa composition associant les partenaires sociaux et la société civile, a souhaité poser un regard renouvelé sur ce problème de société majeur.

L'avis de la section du travail et de l'emploi, rapporté par Jean-Baptiste Prévost (ancien président de l'UNEF, président du groupe des organisations étudiantes et mouvements de la jeunesse), a été adopté ce jour en séance plénière avec 165 votants, 34 abstentions, 117 votes pour et 14 votes contre.

« Pendant trente ans, l'idée d'une inadaptation des jeunes au monde du travail a dominé le débat public. Il est temps de dépasser cette approche, car il est largement faux de prétendre que les jeunes sont inemployables : plus diplômés et qualifiés que les générations précédentes, la plupart d'entre eux ont des capacités d'innovation, de création, ou d'adaptation aux nouvelles technologies essentielles aux entreprises » commente Jean-Baptiste Prévost, le rapporteur de l'avis. *« La situation des jeunes est le fruit d'une politique débouchant sur leur mise à l'écart sociale et économique, à laquelle il est urgent de tourner le dos »* poursuit-il.

« Le problème du "chômage des jeunes" est avant tout un problème de chômage de masse dont les jeunes sont les premières victimes, car ils sont plus touchés par la précarité dans l'emploi. Pour diminuer le chômage des jeunes, il faut donc avant tout créer de l'emploi au sein de l'économie, mais aussi agir sur la précarité qui les touche. » estime Jean-Baptiste Prévost. *« Faire ce constat ne doit pas servir d'alibi pour ne pas agir. Il ne saurait y avoir de fatalité, malgré la gravité de la situation économique. Il n'y a pas de réponse unique, il faut faire feu de tout bois. Si rien n'est fait rapidement, c'est une génération entière qui risque de trainer comme un boulet pendant toute sa vie professionnelle des conditions d'une insertion difficile dues à la crise »* poursuit-il.

Dans cet avis, le CESE préconise ainsi 18 mesures concrètes pour favoriser l'emploi des jeunes. *« Les indispensables mesures d'urgence ne suffiront pas : ce sont les règles du jeu qu'il convient de changer. En ce sens, nos 18 recommandations s'inscrivent dans le processus de concertation lancé lors de la grande conférence sociale qui s'est tenue en juillet au Palais d'Iéna ».*

Améliorer les « emplois d'avenir » et mieux cibler les « contrats de génération »

Si le CESE soutient l'augmentation significative du nombre d'emplois aidés en période de crise, afin d'éviter notamment que les jeunes ne se coupent durablement du marché de l'emploi, il estime nécessaire d'améliorer le dispositif des « emplois d'avenir » afin de renforcer son volet formation, et de ne pas pénaliser les jeunes qualifiés mais confrontés à des difficultés pour trouver un emploi. Concernant les futurs « contrats de génération », le CESE a souhaité éclairer la négociation en cours en interpellant les partenaires sociaux sur les risques d'effets d'aubaine qu'il comporte et sur la nécessité de mieux cibler le dispositif en fonction de la taille des entreprises, sur les jeunes les moins qualifiés, et les secteurs marqués par un déséquilibre de leur pyramide des âges.

Élever le niveau de qualification et assurer une meilleure transition entre le système éducatif et l'emploi

Le CESE s'inquiète du retard pris par la France en matière de qualification de sa main-d'oeuvre et rappelle l'urgence de soutenir l'effort de formation des jeunes. *« La dégradation du marché du travail doit conduire à privilégier l'accès à la formation des jeunes afin de préparer au mieux leur insertion professionnelle future. Même si la crise a entamé son efficacité, le diplôme demeure le meilleur rempart individuel contre le chômage »*, ajoute Jean-Baptiste Prévost.

Le CESE préconise ainsi de renforcer l'accès à la formation des jeunes peu ou pas qualifiés, d'élever le niveau de qualification des jeunes en formation, et de faire évoluer l'offre de formation afin de préparer l'après crise et de mieux former aux métiers de demain.

Afin d'améliorer la transition entre le système éducatif et l'emploi, le CESE préconise l'instauration de modules de préparation à l'insertion professionnelle dans les enseignements, et préconise le renforcement des dispositifs d'orientation. Il réitère ses réserves sur le nouveau service public de l'orientation tel qu'il se met en place, et rappelle l'importance d'un suivi individualisé par des personnels qualifiés.

L'alternance : « ni voie de garage, ni solution miracle »

En matière de politique de l'emploi des jeunes, le CESE prend ses distances avec le « tout-alternance » qui a prévalu ces dernières années. Il estime qu'il est nécessaire de ne pas limiter l'action des pouvoirs publics en faveur de l'emploi des jeunes à l'affirmation du seul soutien à l'alternance. Il s'agit en effet d'un dispositif de formation, et non d'embauche définitive, qui n'a que peu d'effet sur la pénurie d'emplois, en confiant aux CFA une mission d'accompagnement des jeunes dans la recherche d'un employeur, en encourageant l'embauche par la fixation par branches d'objectifs de jeunes alternants recrutés à l'issue de leur contrat d'apprentissage, en améliorant l'offre de formation en apprentissage. Le CESE invite également les partenaires sociaux à ouvrir une négociation de branche portant notamment sur les conditions de travail et de rémunération des apprentis.

Renforcer la réglementation des stages

La généralisation des stages en milieu professionnel au cours des cursus de licence souhaitée par le CESE doit s'accompagner en parallèle d'un renforcement de leur réglementation, afin de garantir leur contenu formatif, d'étendre l'obligation de gratification des stagiaires à l'ensemble de la fonction publique, de renforcer les droits des stagiaires et de lutter contre les stages abusifs remplaçant des emplois.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail

« Le CESE appelle à rompre avec l'idée centrale des politiques de l'emploi en direction des jeunes considérant que la précarité leur permettrait d'accéder plus facilement à l'emploi en limitant le "risque" lié à l'embauche pour l'employeur. Cette politique ne s'est pas traduite par une amélioration substantielle de leur situation face à l'emploi, le CDD est de moins en moins un tremplin vers l'emploi durable » poursuit le rapporteur. En ce sens, le CESE propose de réduire la segmentation du travail par une transformation plus automatique des CDD de longue durée en CDI, et l'instauration d'un

« bonus/malus précarité » consistant à moduler les cotisations chômage des entreprises en fonction du recours au travail précaire.

Face à l'ampleur de la crise, le CESE recommande par ailleurs de faire de l'emploi des jeunes un thème régulier du dialogue social, tant au niveau des branches, que des entreprises, par l'instauration d'une obligation légale de négocier sur ce thème.

Améliorer l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi

Le CESE juge urgent d'améliorer l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi, par Pôle emploi et les acteurs spécialisés tels que l'AFIJ, l'APEC et les missions locales. Le CESE préconise une meilleure coordination entre Pôle emploi et les missions locales, une adaptation des méthodes d'accompagnement afin notamment d'aller au devant des jeunes, et le renforcement des moyens, notamment humains, des missions locales.

Enfin, le CESE regrette que l'accompagnement des jeunes actifs vers l'emploi se heurte à la faiblesse des dispositifs de soutien financier existants pour les jeunes en insertion. Cette situation se traduit notamment par des difficultés à repérer et à faire entrer les jeunes dans un parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi. Afin de combler cet « angle mort » de nos politiques sociales et d'améliorer l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, le CESE préconise de reconnaître aux jeunes un droit à l'accompagnement, reposant d'une part sur une aide contractualisée à la recherche d'un premier emploi comblant les lacunes du système d'assurance-chômage, et d'autre part en assouplissant les conditions d'accès au RSA pour les jeunes actifs de moins de 25 ans.

L'avis de la section du travail et de l'emploi a été adopté ce jour en séance plénière avec 165 votants, 34 abstentions, 117 votes pour et 14 votes contre.

Contacts presse

Sylvaine COULEUR

01.44.69.54.05

06.99.37.63.48

sylvaine.couleur@clai2.com

Charles SAVREUX

01.44.69.54.12

07.77.26.24.60

charles.savreux@clai2.com